

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDELKARIM	MOHAMED IBRAHIM	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-16
AGHAZARIAN	AMANDA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-12
ALAOU ABDELLAOUI	CHARAFA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
ALLARD	GIOVANI	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-08
AMBROISE	MC LEE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-24
ASSELIN	SYLVIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
AUBÉ	ROBERT	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2017-12-31
BALTI	NOURA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-26
BEAULAC	ALAIN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
BEAULIEU	PASCAL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-16
BEAULIEU	STÉPHANE	MICA CAPITAL INC.	2018-10-25
BELANGER-FINN	ERIC	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-09-26
BELLEROSE	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
BENJELLOUN	MOHCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-02-14
BEREZOWSKI	ANDREW	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-27
BHAR	IKBEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
BIBAWY	GEORGE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-15
BLACKBURN- GRAVEL	GERALDINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-23
BLAIS	MARIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-26
BOLDUC	JEAN-PHILIPPE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2018-10-19
BOSSOU	TINAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-14
BOUCHARD	MARJOLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-23
BOULARD	KEVIN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-15

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOURASSA	ÉTIENNE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-19
BOUTEJ	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-26
BRAULT	TAYA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-15
CHAKIR	HANANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-09-14
CHIASSON	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-18
CHOQUETTE	JEAN-NICOLAS	CABN PLACEMENTS INC.	2018-10-26
CÔTÉ	DANIEL	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC./PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2018-10-09
COURTEMANCHE	NICOLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-19
DAHITO	LOUIS-PIERRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-05
DESNOYERS	THIERRY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-15
DHANANI	SHAIROZ	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2018-10-01
DICKEY	CAROLE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2018-10-17
DIONNE	YVES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-23
DROUIN	JOANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
DUBOIS	CHANTAL	GESTION UNIVERSITAS INC.	2018-10-17
DUFOUR	FRANCINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-12
EL YAZAMI ADLI	SAFAE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-13
FARAG	CHARLES-ALBERT	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2018-08-09
FORTIN-DUPRÉ	EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
GADOUA	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-12
GAGNÉ	JEAN-NICOLAS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-29
GAGNER	CHRISTIAN	PLACEMENTS CIBC INC.	2018-10-24
GASSAMA	MBAYE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAUDETTE	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
GAUTHIER	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
GAYE	FATOU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-16
GENDREAU	JEAN-PIERRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-29
GINZBURG	ELIEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-19
GIRARD	JANIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-09-28
GIRARD	EDITH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-25
GIRARD	MARC-ANDRÉ	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2018-10-29
GODARD	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
GOLDBERG	SHELDON	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2018-10-28
HARBEC	HUGO	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2018-10-18
JACQUES	NICOLAS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-22
KEYSER	BERNARD	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC./PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2018-10-16
KHAN	ERUM	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-09
KING-GIGUERE	ERNEST	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-12
KIOUSSIS	JEAN	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2018-10-15
LACHAPELLE	THIERRY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
L'ALLIER	GABRIEL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-08
LAMARRE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
LANDRY	JEAN-MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-26
LANGLOIS	LISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-12
LATULIPE	DANIELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-03
LAUZON-LEVESQUE	YANNICK	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-19
LEE	KEVIN	MICA CAPITAL INC.	2018-10-18

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LEMELIN	SOLENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
LEROUX	ISABELLE	GESTION UNIVERSITAS INC.	2018-10-21
MAILLY	STEVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-12
MARION	ENORA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-09-22
MARTEL	PIERRE-OLIVIER	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-12
MCCULLOCH	DONNA	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-14
MCENIRY	MICHAEL	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2018-10-24
MCENIRY	MICHAEL	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2018-10-24
MIRANDA	AURORA	PLACEMENTS CIBC INC.	2018-10-12
MOREAU	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-20
NACOULMA	ALICE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-15
NIKSIC	MIRJANA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-04-19
OKENDE	DIDIER	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2018-10-18
OUELLETTE	FRANCE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2018-10-15
PAQUET	NANCY	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
PARADIS	GENEVIÈVE	LA CAPITALE SERVICES CONSEILS INC.	2018-05-06
PAREDES PEREZ	ASTRID MILENA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
PARENT	MARIE-HÉLÈNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-12
PEPIN	CEDRIC	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-24
PETITPAS	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-19
PETRAS	CARMELA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-18
PICHÉ	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-25
PLANTE	MARISE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-08-16
POIRIER	FRANCOIS	MULTI COURTAGE CAPITAL INC.	2018-10-17
POULIN	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-18
PRIOLETTA	CLAUDIO	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-12
RABOUIN	STÉPHANIE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2018-08-16
ROBERGE	ALEXANDRE	PLACEMENTS CIBC INC.	2018-10-25
ROGERS	ANDREA	WFG SECURITIES INC.	2018-10-15

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ROULEAU	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
ROULEAU	SIMON	VALEURS MOBILIÈRES TIMC	2018-10-24
ROY	GENEVIEVE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-08
SAM	SIRADETH	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2018-10-15
SAMSON	PATRICK	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2018-10-23
SAMYA	JENNY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2018-10-27
SANZ MARCELES	HORTENSIA MARINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-17
SETO-TSE	JOYCE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2018-10-01
SINGH	MANNU	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2018-10-29
ST-AMOUR	GENEVIÈVE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-17
ST-LAURENT	JOHANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-16
ST-ONGE	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-12
TEED	SÉBASTIEN	GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-10
THÉBERGE	LUC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-26
TREMBLAY GIRARD	LÉA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
VACHON	HENRI-PAUL	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2018-10-19
VAUDRY	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2018-10-22
VOYER	MARC-ANTOINE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2018-10-12
WAN	QIBIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2018-10-10
AKL	DANY-FARES	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2018-10-19
ARCHIBALD	BLAKE RANDALL	BMO INVESTORLINE INC./BMO LIGNE D'ACTION INC.	2018-10-16
BOIVIN-PEDNEAULT	VERONIC	RBC DIRECT INVESTING INC./RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2018-10-19
CAVERLY	EILEEN	BMO NESBITT BURNS INC.	2018-10-01
CERAPU	LAURA	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2018-10-18
MOHANNA	VINCENT STEPHANE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2018-10-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MOUNAYERDJI	GRACE MARIE	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2018-10-12
TOUHAMI	ANIS	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2018-10-15
TUYISHME	ALEXANDRA	BMO INVESTORLINE INC./BMO LIGNE D'ACTION INC.	2018-10-19
BÉDARD	MAXIME	DESJARDINS SECURITIES INC./VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2018-10-19
BIRENCWAJG	MELANIE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2018-10-24
BUKILICA	NIKOLA	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2018-10-25
GAGNON	ANTHONY	PLACEMENTS MANUVIE INCORPORÉE	2018-10-22
GAUTHIER	YAN MATHIEU	BMO NESBITT BURNS INC.	2018-10-25
RIAD	STEPHANIE	SCOTIA CAPITAUX INC.	2018-10-17

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
102509	DENAULT, CÉLINE	3b	2018-10-26
103713	BOISJOLY, RÉJEAN	6a	2018-10-29
105151	BRICOUT, ANICK	3b	2018-10-19
105853	CAOUCETTE, DANIEL	2a	2018-10-29
105853	CAOUCETTE, DANIEL	1a	2018-10-29
106506	CHAMBERLAND, PIERRE	1a	2018-10-25
106506	CHAMBERLAND, PIERRE	2a	2018-10-25
107918	CÔTÉ, FRANCE	4a	2018-10-17
110375	DIONNE, YVES	6a	2018-10-24
114220	GEMME, ANNICK	4b	2018-10-24
114938	GODIN, ANDRÉ	2a	2018-10-30
114938	GODIN, ANDRÉ	1a	2018-10-30
118204	LAFLAMME, CARL	2b	2018-10-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
129736	ROY, DOMINIC	3a	2018-10-23
129799	ROY, JOSELLE	3b	2018-10-18
134781	ZAPPITELLI, ANGELO	2a	2018-10-25
134781	ZAPPITELLI, ANGELO	1a	2018-10-25
137157	CÔTÉ, DANIEL	5a	2018-10-23
138773	GAGNON, ANDRÉ	4a	2018-10-29
138877	AMATO, MARIOLINO	2a	2018-10-17
140524	VIGER, MANON	1a	2018-10-30
143202	DELAROSBIL, CINDY	3b	2018-10-30
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	1a	2018-10-26
152387	BROSSEAU, LAURENT-PHILIPPE	2b	2018-10-26
152811	GOSELIN, JOHANNIC	5a	2018-10-26
155351	LESSARD, YANN	6a	2018-10-30
157126	SAGALA, RICHARD	4a	2018-10-17
157486	CASTONGUAY, LINDA	4b	2018-10-19
159621	BERGERON, MARTINE	4a	2018-10-30
164230	DUPUIS, FRANÇOIS	4a	2018-10-26
167785	CARRIER, PASCALE	3a	2018-10-22
171619	COATES, AMANDA	1b	2018-10-18
174317	LAURENCE, JEAN-CLAUDE	4a	2018-10-17
174854	LACOMBE, JEAN-YVES	4b	2018-10-25
180141	CARRIÈRE, MICHEL	1a	2018-10-29
180554	LEBLANC, MARTIN	5a	2018-10-26
182631	GRAVEL, ELISE	5b	2018-10-29
185005	LAROCHE, STEPHANE	3a	2018-10-23
188818	BERNIER, CAROLINE	1a	2018-10-24
189111	LEWIS, STÉPHANIE	4b	2018-10-25
189114	BAKU, MAKIADI	1a	2018-10-24
191093	BOUDREAU, MARIE-HÉLÈNE	4b	2018-10-22
191208	CHOQUETTE, JEAN-NICOLAS	1a	2018-10-26
192477	BÉLANGER, MELANIE	4b	2018-10-29
192928	GUILLEMETTE, SYLVIE	1a	2018-10-30
193018	GIROUX-CASSIVI, MICHAEL	1a	2018-10-26
193018	GIROUX-CASSIVI, MICHAEL	6a	2018-10-26
194208	BÉGIN, MYKO	1a	2018-10-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
195872	LAMY, DAVID	6a	2018-10-30
196154	CAOINETTE, DAVE	5b	2018-10-23
196372	ROBIN, FIORELLE	1a	2018-10-17
200600	BEAUREGARD CHARTIER, LYNE	4b	2018-10-17
202064	HAYES, JEAN-MICHEL	1a	2018-10-26
202452	FOURNELLE-CATAFORD, VALÉRIE	4a	2018-10-24
203932	YAU, DANNY CHI HUNG	4b	2018-10-24
204354	SERHANE, SOPHIA	1a	2018-10-30
205566	ALLAIRE, FRANCIS	3b	2018-10-23
205647	KRZEPICKI, KERRI	1a	2018-10-26
205682	BOUCHARD, CINDY	1a	2018-10-25
207163	BOIVIN-LETOURNEAU, ALLISON	3b	2018-10-26
208923	TURCOTTE-BOUTET, MARIE-SOLEIL	3b	2018-10-30
208953	PARENT, MARIE-HÉLÈNE	6a	2018-10-23
208967	LE KIM, LYNE LINH	4b	2018-10-19
210219	ANDRIEUX, DOMINIQUE	1a	2018-10-26
210242	MALTAIS, FREDERIC	3b	2018-10-24
210504	THOMAS, MELISSA	5a	2018-10-17
214140	POTVIN-JODOIN, JONATHAN	1a	2018-10-26
214468	ARBOUR, MAXIME	1b	2018-10-30
215295	DESMARAIS, KEVIN	1a	2018-10-30
215506	THABEL, AVIKARAN	1a	2018-10-22
216161	PICARD, VIRGINIE	1b	2018-10-18
216520	MILFORT, MARTINO	1a	2018-10-18
216830	CARON, MARIE- ODETTE	1a	2018-10-22
217770	GRANDMONT, GUILLAUME	1a	2018-10-30
217819	DOUCET, MÉLISSA	4b	2018-10-23
218012	TSHILEMBI MINGA, GUY	1a	2018-10-26
218111	CHOWDHURY, NAHIDA	4b	2018-10-30
218229	BOURGOIN, ROXANE	1a	2018-10-26
219852	CESPEDES SOTO, DAN FRANKLIN	1b	2018-10-18
219995	BOULASSEL, NADIR	3b	2018-10-17
221361	MARTEL-PAQUETTE, MARIE-ANDRÉE	5b	2018-10-19
221393	BOULAY, WILLIAM	5a	2018-10-29
221488	DANIEL, EDITH	1a	2018-10-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
221814	CAPPELLINO, PAUL	4a	2018-10-22
221881	YANG, SILE	1a	2018-10-30
222280	SATURNE, DAN STANLEY	4b	2018-10-23
222317	DE OLIVA-UMANA, VICTOR-MANUEL	1a	2018-10-29
222333	MABOPDA FOKA, JOSIANE LISE	4c	2018-10-25
222354	ALLARD, ANNE-FRANCE	1a	2018-10-30
222637	BRAULT, THIERRY-OLIVIER	1b	2018-10-26
222679	BERNARD GIROUX, EMMANUEL	1a	2018-10-29
222889	BISHARA, ERENY	1a	2018-10-30
222905	BEAULIEU, JUSTINE	1a	2018-10-22
223104	CROTEAU, JULIE	5a	2018-10-22
223340	GAGNON, KEVIN	1a	2018-10-26
223351	SANABRIA, ELKIS JANET	1a	2018-10-26
223437	LABELLE, MÉLANIE	5b	2018-10-29
223533	JULIEN, ALEXANDRE	1b	2018-10-19
223572	VIDJANNANGNI, NADEGE	3b	2018-10-23
223932	DUPUIS, ALEXANDRE	1a	2018-10-24
223947	LAMONTAGNE, MATHIEU	1b	2018-10-26
223958	VERVILLE, SARAH	1b	2018-10-25
224020	PARENT, IAN	1b	2018-10-26
224081	BEAUCAGE, CAROLINE	1a	2018-10-29
224460	LAVERRIÈRE, PAULINE	1b	2018-10-26
224503	BEAUREGARD, GABRIEL	5a	2018-10-23
224863	TETREULT, KEVIN	4b	2018-10-29
225187	BOUCHRIK, HICHAM	3b	2018-10-29
225354	LIZÉ, MÉLISSA	1b	2018-10-26
225708	RODRIGUE, JENNIFER	1a	2018-10-29
225735	GUINDON, SABRINA	3b	2018-10-22

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FIN-XO VALEURS MOBILIERES INC. / FIN-XO SECURITIES INC.	LEGAULT	RICHARD JOSEPH	2018-10-22
INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC. / INDUSTRIAL ALLIANCE SECURITIES INC.	LEGAULT	RICHARD JOSEPH	2018-10-22

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501147	G. EFRAIMIDIS AGENCE D'ASSURANCE & CONSULTANT LTÉE/G.EFRAIMIDIS INSURANCE AGENCY & CONSULTANTS LTD.	Assurance de personnes	2018-10-19
501625	ASSURANCE JOLICOEUR & FILS INC.	Assurance de dommages	2018-10-24
503152	RAYNALD THERRIEN	Assurance de personnes	2018-10-30
504388	JEAN-PAUL GAUTHIER ASSURANCES LTÉE	Assurance de dommages	2018-10-25
504823	MORIN, BOURGET ET DENYS, EXPERTS EN SINISTRES INC.	Expertise en règlement de sinistres	2018-10-19
505239	YVON DUCHARME	Assurance de personnes	2018-10-30
505436	SIDNEY J. ZOLTAK COURTIERS D'ASSURANCES LTÉE/SIDNEY J. ZOLTAK INSURANCE BROKERS LTD.	Assurance de dommages	2018-10-19
506392	DANIEL CAOQUETTE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2018-10-29

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
512211	SERVICES FINANCIERS MARIE-FRANCE PESANT INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2018-10-17
513433	ANNICK GEMME	Assurance de dommages	2018-10-24
514228	MICHEL CARRIÈRE	Assurance de personnes	2018-10-29
515100	ASSURANCES HUGO GINGRAS INC.	Assurance de dommages	2018-10-25
515181	SERVICES FINANCIERS MOUSSA ADOU INC.	Assurance de personnes	2018-10-19
515583	SYLVIE GUILLEMETTE	Assurance de personnes	2018-10-30
516043	ANDRÉ PAQUIN	Assurance de personnes	2018-10-23
516158	DANIEL POIRIER GESTION D'ACTIFS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2018-10-24
516190	BGA GROUPE FINANCIER INC./BGA FINANCIAL GROUP INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2018-10-23
516291	MICHEL LEGAULT	Assurance de personnes	2018-10-23
600362	ALAIN PRUD'HOMME	Assurance de personnes	2018-10-25
600454	RISQUASSUR LTÉE	Assurance de dommages	2018-10-17
600506	NATIONAL BEST INC.	Assurance de personnes	2018-10-19
601605	SÉBASTIEN MARCOUX	Assurance de personnes	2018-10-22
601973	MÉLIA HÉBERT ASSURANCES INC.	Assurance de dommages	2018-10-19
602028	KEVIN DESMARAIS	Assurance de personnes	2018-10-30
602792	ABDELAZIZ MALEK	Assurance de dommages Planification financière	2018-10-18 2018-10-29
602792	ABDELAZIZ MALEK	Assurance de personnes Planification financière	2018-10-18 2018-10-29
602911	10420824 CANADA INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2018-10-19
603112	EMMANUEL BERNARD GIROUX	Assurance de personnes	2018-10-29
603197	ALEXANDRE DUPUIS	Assurance de personnes	2018-10-24
603201	JUSTINE BEAULIEU	Assurance de personnes	2018-10-29

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
ACM ADVISORS LTD.	Young	Colin	2018-10-23
ADDENDA CAPITAL INC.	Poulsen	Carol	2018-10-17
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Avila	Nelson	2018-10-24
BROOKFIELD INVESTMENT MANAGEMENT (CANADA) INC.	O'connor	Liam	2018-10-24
INVESCO CANADA LTD./INVESCO CANADA LTÉE	Manning	Andrew	2018-10-23
ORBIS INVESTMENT ADVISORY (CANADA) LIMITED	Borrhalho	Tracy	2018-10-23
PRESIMA INC.	Doumani	David	2018-10-29
SEI INVESTMENTS CANADA COMPANY / SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS SEI CANADA	Bustard	Michael	2018-10-17

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
ADDENDA CAPITAL INC.	Poulsen	Carol	2018-10-17
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Avila	Nelson	2018-10-24
BROOKFIELD INVESTMENT MANAGEMENT (CANADA) INC.	O'connor	Liam	2018-10-24
INVESCO CANADA LTD./INVESCO CANADA LTÉE	Manning	Andrew	2018-10-23
NORDEA INVESTMENT MANAGEMENT NORTH AMERICA, INC. / GESTION DES PLACEMENTS NORDEA, AMERIQUE DU NORD	Ryden	Marek	2018-10-29
PRESIMA INC.	Doumani	David	2018-10-29
SARBIT ADVISORY SERVICES INC. / SERVICES DE CONSULTATION SARBIT	Berkal	Harriet	2018-10-17
SEI INVESTMENTS CANADA COMPANY / SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS SEI CANADA	Bustard	Michael	2018-10-17

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
ACM ADVISORS LTD.	Young	Colin	2018-10-23
ADDENDA CAPITAL INC.	Poulsen	Carol	2018-10-17
ALIGNVEST INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION	Lau	Lee	2018-10-18
ALIGNVEST INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION	Hodgson	Colin	2018-10-17
ALIGNVEST INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION	Hodgson	Timothy	2018-10-18
ALIGNVEST INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION	Satchu	Reza	2018-10-18
ALIGNVEST INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION	Shah	Sanjil	2018-10-18
BMO ASSET MANAGEMENT INC./BMO GESTION D'ACTIFS INC.	Avila	Nelson	2018-10-24
BROOKFIELD INVESTMENT MANAGEMENT (CANADA) INC.	O'connor	Liam	2018-10-24
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)	Fortin	Pierre	2018-10-22
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)	Renaud	Roger	2018-10-19
INVESCO CANADA LTD./INVESCO CANADA LTÉE	Manning	Andrew	2018-10-23
NCM ASSET MANAGEMENT LTD.	Diong	Wesley	2018-10-18
PRESIMA INC.	Doumani	David	2018-10-29
SEI INVESTMENTS CANADA COMPANY / SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS SEI CANADA	Bustard	Michael	2018-10-17
TANGERINE INVESTMENT MANAGEMENT INC./GESTION D'INVESTISSEMENTS TANGERINE INC.	Akrong	Emmanuel	2018-10-17

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603421	9361-1127 QUÉBEC INC.	Michel Legault	Assurance de personnes	2018-10-23
603432	9378-9576 QUÉBEC INC.	Guy Gignac	Assurance de personnes	2018-10-30

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603424	ARAG SERVICES CORPORATION	Nancy Babeu	Assurance de dommages	2018-10-25
603422	HAO LI SERVICES FINANCIERS INC. / HAO LI FINANCIAL SERVICES INC.	Hao Li	Assurance de personnes	2018-10-24
603415	LÉVEILLÉ SERVICES FINANCIERS INC.	Gaby St-Jean Léveillé	Assurance de personnes	2018-10-22
603423	MACLELLAN & MOFFATT HEALTH INSURANCE LIMITED	Lucila Patino	Assurance de personnes	2018-10-24
603428	ROY GROUPE CONSEIL INC.	Pierre Roy	Assurance collective de personnes Planification financière	2018-10-26
603419	SERVICES D'ASSURANCE MANDEVILLE INC.	Michael Prittie	Assurance de personnes	2018-10-23
603429	SERVICES FINANCIERS SAMUEL PATENAUDE INC.	Samuel Patenaude	Assurance de personnes	2018-10-26
603413	SOLUTIONS COLLECTIVES INC.	Marie-Christine Roy	Assurance collective de personnes	2018-10-24

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décision N° 2018-SACD-1056963

SSGA Funds Management inc.
À l'attention de Me Émilie Marceau
Fasken Martineau DuMoulin LLP
800 Square Victoria, Bureau 3700
Montréal (Québec)
H4Z 1E9

N° de client : 3000569910

Objet : Dispense d'inscription à titre de conseiller en dérivés en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*

Vu la demande présentée par SSGA Funds Management, inc. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 juillet 2018 visant à obtenir une dispense des obligations prévues aux articles 54 et 56 de la *Loi sur les instruments dérivés*, L.R.Q., c. I-14.01 (la « Loi ») exigeant que le déposant et ses représentants soient inscrits auprès de l'Autorité en rapport avec des activités de conseiller auprès de clients autorisés du Québec.

Vu les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 et dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations*

continues des personnes inscrites, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 ») applicables à la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition;

VU les termes définis suivants :

« Gestion globale State Street » : Conseillers en Gestion globale State Street Ltée;

« dérivé » : une option, un swap, un contrat à terme, un contrat de différence ou tout autre contrat ou instrument dont le cours, la valeur ou les obligations de livraison ou de paiement sont fonction d'un élément sous-jacent, ainsi que tout autre contrat ou instrument prévu par règlement ou assimilable à un dérivé suivant des critères déterminés par règlement adopté en vertu de la Loi;

« dérivé étranger » : un dérivé qui est principalement négocié sur un ou plusieurs marchés organisés situés à l'extérieur du Canada et principalement compensés par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs chambres de compensation situées à l'extérieur du Canada;

« dispense de conseiller international » : la dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller prévue à l'article 8.26 du Règlement 31-103;

« obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés » : l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés prévue aux articles 54 et 56 de la Loi »;

« représentants » : toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière de dérivés, d'achat ou de vente de dérivés ou à gérer un portefeuille de dérivés pour le compte du déposant;

« SSGA Trust Co. » : State Street Global Advisors Trust Company;

VU les déclarations suivantes du déposant:

Le siège du déposant est situé à Boston, dans l'état du Massachusetts aux États-Unis.

Le déposant est une filiale en propriété exclusive de State Street Corporation.

Le déposant est inscrit à titre de conseiller en investissements en vertu de la *United States Investment Advisers Act of 1940* et à titre de conseiller en opérations sur marchandises auprès de la *United States Commodity Futures Trading Commission*.

Le déposant offre à ses clients américains des services de conseil en matière de contrats à terme, de contrats d'options sur contrat à terme et de swaps négociés sur des bourses américaines et, selon le cas, avec des cocontractants privés américains.

Gestion globale State Street est une société par actions dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. (1985), c. C-44) et son siège est situé à Montréal, dans la province de Québec.

Gestion globale State Street est inscrite à titre de gestionnaire de portefeuille, de courtier sur le marché dispensé, et de gestionnaire de fonds d'investissement conformément à la législation en matière de valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes;

Gestion globale State Street est inscrite auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés conformément à la Loi;

Gestion globale State Street est également inscrite en Ontario à titre de conseiller en opérations sur marchandises et de gestionnaire d'opérations sur marchandises en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*, L.R.O. 1990, c. C-20 (Ontario), ainsi qu'au Manitoba à titre de conseiller en vertu de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises*, C.P.L.M. c. C-152 (Manitoba).

Gestion globale State Street offre des services discrétionnaires de gestion de portefeuille auprès de fonds distincts et de fonds en gestion commune. Les services de gestion de portefeuille qu'elle fournit à ses clients comprennent le rôle de conseiller en ce qui a trait aux valeurs mobilières et aux dérivés lorsque ces investissements font partie du programme d'investissement de ces clients.

SSGA Trust Co., successeur de State Street Bank and Trust Company, une société affiliée du déposant, est une banque réglementée par le *Federal Reserve Board* des États-Unis et par le *Commonwealth of Massachusetts Commissioner of Banks* dans le cadre de ses activités de conseil en placement, et est une banque au sens de la *U.S. Advisers Act*. SSGA Trust Co. n'est pas assujettie au *U.S. Advisers Act*, car la définition d'« *Investment Adviser* » en vertu de cette loi exclut une banque ou une société de portefeuille bancaire, telle que définie dans la *Bank Holding Act of 1956*.

Le siège de SSGA Trust Co. est situé à Boston, dans l'état du Massachusetts aux États-Unis.

Historiquement, State Street Bank and Trust Company, maintenant SSGA Trust Co., fournissait des services de gestion d'actifs à certains clients institutionnels aux États-Unis et à l'étranger. Suite à l'adoption aux États-Unis en juillet 2010 du *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, il a été décidé d'inscrire le déposant à titre de conseiller en opérations sur marchandises avec la *U.S. Commodity Futures Trading Commission* et de déléguer les services de conseil en matière de contrats à terme, de contrats d'options sur contrat à terme et de swaps négociés (tels que définis aux États-Unis) de State Street Bank and Trust Company (maintenant SSGA Trust Co.) au déposant.

Le personnel fournissant les services de conseil n'a pas changé à la suite de la décision administrative d'inscrire le déposant et de lui déléguer les services de conseils en matière de contrats à terme, de contrats d'options sur contrat à terme et de swaps négociés (tels que définis aux États-Unis).

Dans les faits, les membres du personnel de SSGA Trust Co. qui fournissent des conseils en matière de valeurs mobilières sont les mêmes que ceux du déposant qui fournissent des conseils en matière d'opérations sur marchandises.

Les services de conseiller offerts par SSGA Trust Co. à ses clients incluent un large éventail de stratégies d'investissement incluant, entre autres, des titres à revenu fixe et des actions.

SSGA Trust Co. n'est inscrit au Canada à titre de conseiller auprès d'aucune autorité en valeurs mobilières. Dans toutes les provinces, SSGA Trust Co. ne peut fournir des conseils qu'aux clients autorisés à l'égard des titres étrangers en vertu de la dispense du conseiller international.

Certains clients de SSGA Trust Co. pourraient souhaiter obtenir des conseils sur les dérivés dans le cadre de leur stratégie d'investissement. À cette fin, SSGA Trust Co. souhaite déléguer au déposant tous les conseils discrétionnaires en matière de dérivés, avec toutes les autorisations et tous les pouvoirs accessoires nécessaires au déposant pour réaliser ces activités.

De façon complémentaire aux services de conseils en matière de valeurs mobilières offerts par SSGA Trust Co., le déposant souhaite agir à titre de conseiller auprès des clients autorisés au Québec à l'égard des dérivés, sur une base entièrement discrétionnaire.

Il n'existe actuellement aucune disposition de la Loi ni aucun règlement édicté en vertu de la Loi prévoyant spécifiquement une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en matière de dérivés qui soit équivalente à la dispense de conseiller international.

La relation entre le déposant et chacun des clients respecte les conditions de la dispense de conseiller international, adaptées aux fins de refléter le contexte de l'offre de service à titre de conseil en matière de dérivés, à savoir :

le déposant fournit des conseils aux clients autorisés uniquement sur des dérivés étrangers et ne conseille aucun client autorisé sur les dérivés qui ne sont pas des dérivés étrangers, sauf si ces conseils sont accessoires à ses conseils sur les dérivés étrangers;

le siège ou l'établissement principal du déposant est situé dans un territoire étranger;

le déposant est inscrit ou dispensé de l'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières ou en dérivés des États-Unis dans une catégorie d'inscription lui permettant d'y exercer les activités que l'inscription à titre de conseiller en vertu de la Loi lui permettrait d'exercer au Québec;

le déposant exerce l'activité de conseiller (au sens de la Loi) dans le territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal;

à la fin de son dernier exercice, ni le déposant ni les membres du même groupe que lui n'ont tiré plus de 10% du total des produits des activités ordinaires bruts consolidés de leurs activités de gestion de portefeuille exercées au Canada;

avant de conseiller un client autorisé sur des dérivés étrangers, le déposant lui fournit les renseignements suivants :

le fait que le déposant n'est pas inscrit au Québec pour donner les conseils décrits au paragraphe a) ci-dessus;

le territoire étranger dans lequel est situé son siège ou son établissement principal;

le fait que la totalité ou la quasi-totalité des actifs du déposant peuvent être situés à l'extérieur du Canada;

le fait que le client peut éprouver des difficultés à faire valoir ses droits contre le déposant en raison de ce qui précède; et

le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification du déposant au Québec.

Les articles 54 et 56 de la Loi ne permettent à une société ou à une personne physique d'agir à titre de conseiller en dérivés que si elle est inscrite à ce titre en vertu de la Loi.

En fournissant les services de conseil en dérivés, le déposant et ses représentants exerceront ou se présenteront comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui à l'égard de dérivés et, si la dispense demandée n'était pas accordée, seraient tenus de s'inscrire à titre de conseiller en dérivés ou de représentant d'un conseiller en dérivés, selon le cas, en vertu de la Loi.

Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les instruments dérivés ou les contrats à terme sur marchandises d'aucun territoire du Canada.

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu l'article 86 de la Loi qui permet à l'Autorité, aux conditions qu'elle détermine, de dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par cette loi, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence, l'Autorité accorde la demande de dispense aux conditions suivantes :

le déposant fournit des conseils aux clients autorisés uniquement sur des dérivés étrangers et ne conseille aucun client autorisé sur les dérivés qui ne sont pas des dérivés étrangers, sauf si ces conseils sont accessoires à ses conseils sur les dérivés étrangers;

le siège ou l'établissement principal du déposant est situé dans un territoire étranger;

le déposant est inscrit ou dispensé de l'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières ou en dérivés des États-Unis dans une catégorie d'inscription lui permettant d'y exercer les activités que l'inscription à titre de conseiller en vertu de la Loi lui permettrait d'exercer au Québec;

le déposant exerce l'activité de conseiller (au sens de la Loi) dans le territoire étranger où est situé son siège ou son établissement principal;

à la fin de son dernier exercice, ni le déposant ni les membres du même groupe que lui n'ont tiré plus de 10% du total des produits des activités ordinaires bruts consolidés de leurs activités de gestion de portefeuille exercées au Canada;

avant de conseiller un client autorisé sur des dérivés étrangers, le déposant lui fournit les renseignements suivants :

le fait que le déposant n'est pas inscrit au Québec pour donner les conseils décrits au paragraphe a) ci-dessus;

le territoire étranger dans lequel est situé son siège ou son établissement principal;

le fait que la totalité ou la quasi-totalité des actifs du déposant peuvent être situés à l'extérieur du Canada;

le fait que le client peut éprouver des difficultés à faire valoir ses droits contre le déposant en raison de ce qui précède; et

le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification du déposant au Québec;

le déposant a transmis à l'Autorité le formulaire 31-103A2 *Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification* dûment rempli; et

lorsqu'il se prévaut de la dispense accordée aux termes de la présente décision au cours des 12 mois précédant le 1^{er} décembre d'une année donnée, le déposant en avise l'Autorité au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en question.

7. Le demandeur avise l'Autorité de toute mesure d'application de la loi qui est prise après la date de la présente décision et qui vise le demandeur, une société préexistante ou un membre du même groupe visé. À cette fin, il doit remplir le formulaire reproduit en Annexe A de cette décision et le déposer auprès de l'Autorité dans les dix jours suivant le début de la mesure d'application de la loi.

Fait à Montréal, le octobre 2018.

Frédéric Pérodeau

Surintendant de l'assistance aux clientèles
et de l'encadrement de la distribution

ANNEXE A

AVIS DE MESURES PRISES EN APPLICATION DE LA LOI

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé⁽¹⁾ ont-ils déjà conclu un règlement amiable avec un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés ou un OAR, ou un règlement semblable avec un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue?

Oui _____ Non _____

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque règlement :

Nom de l'entité
Organisme
Date du règlement (aaaa/mm/jj)
Détails du règlement
Territoire

Un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue ont-ils déjà :

	Oui	Non
a) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont enfreint un règlement sur les valeurs mobilières ou une règle d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?		
b) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont fait une fausse déclaration ou commis une omission?		
c) adressé un avertissement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé ou exigé un engagement de leur part?		

d) suspendu ou radié d'office l'inscription, le permis ou l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
e) imposé des conditions à l'inscription ou à l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
f) engagé une procédure ou mené une enquête relativement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé?		
g) rendu une ordonnance (à l'exception d'une dispense) ou prononcé une sanction à l'encontre de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé relativement à des activités en valeurs mobilières ou en dérivés (par exemple, une interdiction d'opérations)?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque mesure :

Nom de l'entité	
Type de mesure	
Organisme	
Date de la mesure (aaaa/mm/jj)	Motif
Territoire	

À la connaissance de la société, celle-ci ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'enquêtes en cours?

Oui _____ Non _____

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque enquête :

Nom de l'entité

Motif ou objet de l'enquête
Organisme
Date du début de l'enquête (aaaa/mm/jj)
Territoire

Nom de la société
Nom du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer
Titre du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer
Signature
Date (aaaa/mm/jj)

Témoin

Le témoin doit être un avocat, un notaire ou un commissaire à l'assermentation.

Nom du témoin
Titre du témoin
Signature
Date (aaaa/mm/jj)

(1) Dans la présente annexe, l'expression « membre du même groupe visé » a le sens qui lui est attribué à l'Annexe 33-109A6 du *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*.

DÉCISION N° 2018-SACD-1056232

Merrill Lynch Canada Inc.

À l'attention de Me W. Ross F. McKee

Blake, Cassels & Graydon LLP

199 Bay Street

Suite 4000, Commerce Court West

Toronto ON M5L 1A9

N° de client : 1831931551

OBJET : Dispense d'inscription à titre de représentant des employés des membres étrangers du même groupe que Merrill Lynch Canada Inc. en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés* dans le cadre des heures prolongées de la Bourse de Montréal

Vu la demande présentée par Merrill Lynch Canada Inc. (« Merrill » ou le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 octobre 2018 visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 56 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « Loi ») exigeant que les employés désignés d'un membre étranger du même groupe (tel que défini ci-après) soient inscrits auprès de l'Autorité à titre de représentants de Merrill en rapport avec les activités pendant les heures prolongées (tel que défini ci-après) (la « demande de dispense »);

Vu les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 applicables à la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition;

Vu les déclarations suivantes du déposant :

Le déposant

Le déposant est une société par actions constituée sous le régime des lois du Canada. Le siège social du déposant est situé à Toronto, en Ontario.

Le déposant est inscrit à titre de courtier en valeurs mobilières aux termes de la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada, sauf au Nunavut, est inscrit à titre de négociant-commissionnaire en contrats à terme aux termes de la législation sur les contrats à terme sur marchandises de l'Ontario et du Manitoba, et est inscrit à titre de courtier aux termes de la législation sur les instruments dérivés du Québec.

Le déposant est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») et de la Bourse de croissance TSX, un participant agréé de la Bourse de Montréal et une organisation participante de la Bourse de Toronto.

Le déposant ne contrevient pas à la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les contrats à terme sur marchandises d'aucun territoire du Canada.

Merrill Lynch International (« MLI » ou le « membre étranger désigné ») est une société fermée à responsabilité non limitée constituée en Angleterre et au Pays de Galles. Le siège social de MLI est situé à Londres, en Angleterre.

Le déposant et MLI sont des filiales indirectes en propriété exclusive de Bank of America Corporation.

MLI est un courtier en valeurs mobilières et un courtier en dérivés sur actions au Royaume-Uni. Elle est autorisée par la Prudential Regulation Authority et réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

MLI est membre de bourses de contrats à terme sur marchandises ou d'instruments financiers et d'associations de compensation et/ou a des relations de compensation tierces auprès de celles-ci, notamment la London Stock Exchange. Elle a également des positions qui reflètent les opérations de négociation exécutées sur d'autres bourses par l'intermédiaire de membres de son groupe et/ou de courtiers compensateurs tiers.

Modifications concernant les heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal

La Bourse de Montréal, située à Montréal, au Québec, exploite une bourse pour les options, les contrats à terme sur marchandises et les options sur contrat à terme sur marchandises, et permet aux participants du marché au Canada de les négocier.

Le 9 juillet 2018, la Bourse de Montréal a annoncé qu'elle avait approuvé des modifications à ses règles et procédures relativement à la prolongation des heures de négociation à la Bourse de Montréal. À la suite de ces modifications, il est prévu qu'à compter du 9 octobre 2018, la négociation de certains produits à la Bourse de Montréal commencera à 2 h, heure de l'Est (HE) plutôt qu'à 6 h HE, comme c'est le cas actuellement.

Comme il est indiqué dans la Circulaire 111-18 de la Bourse de Montréal, afin de concilier ces négociations hâtives, la Bourse de Montréal a modifié ses règles en vue de permettre aux employés de corporations affiliées, y compris des membres étrangers du même groupe, qui sont participants de la Bourse de Montréal de devenir des personnes approuvées du participant de la Bourse de Montréal et donc de pouvoir traiter les demandes de négociation provenant de clients

du participant de la Bourse de Montréal ou de clients de corporations affiliées ou de filiales du participant de la Bourse de Montréal.

Demande de dispense d'inscription à titre de courtier pour les employés désignés des membres étrangers du même groupe

Le déposant est un participant agréé de la Bourse de Montréal et MLI est une corporation affiliée. Le déposant souhaite avoir recours à certains employés désignés de MLI (les « employés désignés du membre étranger du même groupe ») pour traiter les demandes de négociation à la Bourse de Montréal provenant de clients du déposant et de clients des corporations affiliées ou des filiales du déposant pendant les heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal, soit de 2 h HE à 6 h HE chaque jour où la Bourse de Montréal est ouverte aux fins de négociation (les « activités pendant les heures prolongées »).

L'obligation d'inscription à titre de courtier aux termes de la Loi requiert qu'une personne soit inscrite pour agir à titre de représentant de courtier au nom d'une société inscrite. La dispense demandée vise à accorder à Merrill une dispense (i) de l'obligation pour Merrill de n'avoir recours qu'à des représentants de courtier inscrits pour mener les activités pendant les heures prolongées; et (ii) de l'obligation pour les employés désignés du membre étranger du même groupe qui mèneront les activités pendant les heures prolongées d'être inscrits à titre de représentants de courtier de Merrill.

Le déposant demande une dispense d'inscription à titre de courtier car, sans celle-ci, chaque employé désigné du membre étranger du même groupe qui négocierait pour le compte du déposant devrait s'inscrire personnellement et être titulaire d'un permis au Canada. Le déposant estime que cela serait redondant puisque les employés désignés du membre étranger du même groupe ont une attestation aux termes de la loi applicable au Royaume-Uni, seront supervisés par les superviseurs désignés (tel que défini ci-après) et seraient par ailleurs soumis aux conditions énoncées ci-après. Le déposant estime que l'inscription à titre de courtier est indûment onéreuse compte tenu des activités de négociation limitées que les employés désignés du membre étranger du même groupe mèneraient pour le compte du déposant, à savoir ne traiter que les ordres des clients, et ce, uniquement pendant la période allant de 2 h HE à 6 h HE.

Le déposant a obtenu de l'OCRCVM une dispense de l'obligation d'être un représentant inscrit figurant aux alinéas 2.(a) et 2.(c) de la Règle 18 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM et de l'obligation d'avoir une relation d'employé ou de mandataire avec la personne exploitant une entreprise liée aux valeurs mobilières en son nom figurant au paragraphe 3. de la Règle 39 des Règles des courtiers membres de l'OCRCVM (la « dispense de l'OCRCVM »).

La dispense de l'OCRCVM est assujettie à certaines conditions, notamment les suivantes :

les employés désignés du membre étranger du même groupe devront être inscrits ou enregistrés aux termes des lois du Royaume-Uni applicables dans une catégorie qui permet la négociation des types de produits qu'ils négocieront à la Bourse de Montréal;

les employés désignés du membre étranger du même groupe seront autorisés à accepter et à conclure des ordres de clients du déposant ou de clients de corporations affiliées ou de filiales du déposant pendant la période allant de 2 h HE à 6 h HE;

le déposant demeure entièrement responsable de ses comptes clients;

les actes posés par les employés désignés du membre étranger du même groupe seront supervisés par des superviseurs du déposant spécifiquement désignés (les « superviseurs désignés »), chacun d'eux étant qualifié pour superviser la négociation de contrats à terme, d'options sur contrats à terme et d'options;

le déposant et le membre étranger doivent solidairement s'engager à assurer que l'OCRCVM obtienne rapidement, sur demande, accès à la piste de vérification de toutes les opérations de négociation qui sont reliées aux activités pendant les heures prolongées et les registres y afférents; et

La dispense demandée s'appliquera aux employés désignés du membre étranger du même groupe qui sont désignés et inscrits sur une liste tenue par les superviseurs désignés, que l'OCRCVM pourra examiner sur demande et qui sera mise à jour au moins une fois par année.

Le déposant et MLI concluront une convention de services aux termes de laquelle :

MLI conviendra notamment de désigner des membres de son personnel pour agir à titre d'employés désignés du membre étranger du même groupe qui sont dûment inscrits ou autorisés ou titulaires d'un permis ou d'une attestation dans leur territoire d'attache et suffisamment qualifiés et avertis pour entreprendre les activités de négociation et des services post-marché (*front office*), et conviendra en outre que les activités des employés désignés du membre étranger du même groupe autorisées aux termes de la présente dispense soient supervisées par les superviseurs désignés du déposant;

le déposant assumera l'entière responsabilité des actes posés par les employés désignés du membre étranger du même groupe et par MLI se rapportant aux clients du déposant en ce qui concerne cette négociation à la Bourse de Montréal, et le déposant reconnaîtra qu'il sera responsable aux termes des règles de l'OCRCVM à l'égard de ces actes.

18. Toutes les règles de négociation de la Bourse de Montréal s'appliqueront aux ordres conclus par les employés désignés du membre étranger du même groupe.

19. À l'exception de l'inscription des individus à titre de représentants, toutes les autres obligations réglementaires canadiennes en vigueur en matière de valeurs mobilières et de dérivés continueraient de s'appliquer à cet arrangement, notamment les suivantes :

les comptes clients du déposant continueraient d'être inscrits dans les registres du déposant;

toutes les communications avec les clients du déposant continueraient de se faire au nom du déposant;

le déposant ou son dépositaire approuvé continueront de détenir les sommes, les titres et les biens des comptes clients du déposant.

20. Le déposant établira et maintiendra des politiques et procédures écrites traitant des exigences d'exécution et de supervision relativement aux heures de négociation prolongées de la Bourse de Montréal.

21. Le déposant communiquera cet arrangement relativement aux heures de négociation prolongées aux clients de ses services de négociation à la Bourse de Montréal.

Vu les modifications aux règles et procédures relativement à la prolongation des heures de négociation à la Bourse de Montréal;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu l'article 86 de la Loi qui permet à l'Autorité, aux conditions qu'elle détermine, de dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par cette loi, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence, l'Autorité accorde la demande de dispense aux conditions suivantes :

le membre étranger désigné et les employés désignés du membre étranger du même groupe sont inscrits ou autorisés, ou titulaires d'un permis ou d'une attestation, aux termes des lois applicables du territoire étranger où se trouve le siège social ou le principal établissement du membre étranger désigné, dans une catégorie qui permet la négociation des types de produits que les employés désignés des membres étrangers du même groupe négocieront à la Bourse de Montréal;

les employés désignés du membre étranger du même groupe sont autorisés à accepter et à conclure des ordres de clients du déposant ou de clients du déposant ou de clients de corporations affiliées ou de filiales du déposant pendant la période allant de 2 h HE à 6 h HE, et ne sont pas autorisés à donner des conseils;

le déposant demeure entièrement responsable de ses comptes clients;

les actes posés par les employés désignés du membre étranger du même groupe seront supervisés par les superviseurs désignés, chacun d'eux étant qualifié pour superviser la négociation de contrats à terme, d'options sur contrats à terme et d'options;

le déposant et les employés désignés du membre étranger du même groupe concluent une convention de mandat prévoyant essentiellement ce qui est décrit au paragraphe 17, et cette convention demeure en vigueur;

le déposant continue de respecter les modalités et conditions de la dispense de l'OCRCVM.

Fait le 11 octobre 2018.

Frédéric Pérodeau
Surintendant de l'assistance aux clientèles
et de l'encadrement de la distribution